

Communiqué de démission de huit membres des instances officielles de la Cité nationale pour l'histoire de l'immigration adressé le 18 mai 2007, jour de la création du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement.

Immigration et identité nationale : *une association inacceptable*

depuis 2003 nous avons participé au projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI). Cette Cité, qui doit ouvrir ses portes en cette année 2007, a été voulue, comme un nouveau lieu de l'histoire de France, au lendemain des élections présidentielles de 2002, à l'occasion desquelles les Français avaient signifié leur refus de la tentation xénophobe. Ce lieu entend changer le regard de nos contemporains sur leur société en rappelant comment, depuis deux siècles, les étrangers, venus par vagues successives, ont contribué à développer, transformer et à enrichir la France. Rendre compte de la diversité des histoires et des mémoires individuelles et collectives, en faire l'histoire de tous, avec ses moments glorieux et ses zones d'ombre, aider ainsi au dépassement des préjugés et des stéréotypes, tels sont les enjeux qui nous ont mobilisés autour de ce projet.

L'instauration d'un « ministère de l'Immigration et de l'identité nationale », remet en cause ces objectifs. Les mots sont pour le politique des symboles et des armes. Or il n'est pas dans le rôle d'un Etat démocratique de définir l'identité. Associer « immigration » et « identité nationale » dans un ministère n'a jamais eu de précédent dans notre République : c'est, par un acte fondateur de cette présidence, inscrire l'immigration comme « problème » pour la France et les Français dans leur être même.

Ce rapprochement s'inscrit dans la trame d'un discours stigmatisant l'immigration et dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise.

Là où le pari de la CNHI était celui du rassemblement tourné vers l'avenir, autour d'une histoire commune que tous étaient susceptibles de s'approprier, ce ministère menace au contraire d'installer la division et une polarisation dont

l'histoire a montré les ravages. Voilà pourquoi nous démissionnons à compter de ce jour de nos fonctions officielles à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Nous tenons cependant à saluer le remarquable travail effectué depuis plus de trois ans par Jacques Toubon et toute son équipe. Nous avons pu y être associés dans un esprit de liberté intellectuelle et d'indépendance. Nous continuerons de soutenir ce projet tant que son esprit perdurera.

Signataires : Marie-Claude Blanc-Chaléard, historienne (Paris1) - Geneviève Dreyfus-Armand, historienne (BDIC) - Nancy L. Green, historienne (EHESS) - Gérard Noiriel, historien (EHESS) - Patrick Simon, démographe (INED) - Vincent Viet, historien (IDHE) - Marie-Christine Volovitch-Tavarès, historienne - Patrick Weil, historien (CNRS-Paris1)

La mise à l'écart des étrangers : **trois chercheurs débattent**

La juriste Danièle Lochak, l'historien Gérard Noiriel et l'anthropologue Emmanuel Terray ont dialogué, le 3 avril dernier, à Paris, sur le thème : « La mise à l'écart des étrangers dans les années 1930 et aujourd'hui : quelle comparaison ? ». Une conférence organisée par l'association « Terra ».

approches disciplinaires et points de vue différents... Pour **Danièle Lochak**, il y a eu une double évolution ces dernières années : un renforcement de l'Etat de droit et un durcissement du droit à l'égard des étrangers. Mais, explique la juriste, « l'existence d'une législation spécifique aux étrangers en France ancre l'idée d'une différence radicale entre Français et étrangers. Entrer de manière clandestine en France est aujourd'hui un délit. Les étrangers sont considérés comme des délinquants et punis de cette manière... »

Comme sous Vichy

Emmanuel Terray, s'autorise un rapprochement avec Vichy. « Quand une partie de la population vivant sur notre territoire est dite indésirable, le reste suit : rafles, contrôle au faciès, chiffres à atteindre, comme sous Vichy », et il ajoute « dans la France de 1942, l'internement des enfants était courant. Cela revient aujourd'hui. (...) Un juge m'a répondu : 'il ne faut pas séparer les enfants des parents.' Cette phrase reprend mot pour mot l'argument que Laval avançait aux Eglises lorsqu'il se voyait reprocher d'envoyer des enfants en camp... » conclut l'anthropologue.

Le sens des mots

Gérard Noiriel s'intéresse aux représentations cachées sous les mots, aux discours publics sur l'immigration.. « C'est avec des mots que l'on commence à catégoriser. » « On parlait dans les années 1930 des "indésirables", terme lié selon lui, à l'expression actuelle « immigration choisie ». Le « travailleur immigré » se voit aujourd'hui remplacée par « le beur, les sans-papiers ». L'appellation « Beur », explique l'historien, « continue de renvoyer à leurs origines maghrébines des jeunes Français depuis deux générations ».

Anaïs Brachot